



ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté n°248/2024

OBJET : délégation de fonction et de signature accordée à Madame Quynh NGO, Adjointe au maire - Transfert et classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée section G n°484 sise rue Edgar Degas

Le Maire de Morangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-21,

Vu le procès-verbal en date du 20 juillet 2020, relatif à la fixation du nombre d'adjoints, et à l'élection des adjoints au maire,

Vu la délibération n°030/2023 du Conseil municipal du 27 mars 2023 acceptant le transfert et le classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée section G n°484 sise rue Edgar Degas

Considérant que le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil municipal, et qu'il est habilité à déléguer une partie de ses fonctions d'exécutif à l'un de ses adjoints pour le représenter,

ARRÊTE

Article 1 : il est donné délégation à Madame Quynh NGO, en sa qualité d'Adjointe au Maire, pour signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de la délibération n°030/2023 susvisée.

Article 2 : ampliation du présent arrêté sera transmise au Représentant de l'Etat dans le Département.

Fait à Morangis, le 24 septembre 2024

Madame le Maire,
Brigitte VERMILLET



Arrêté certifié exécutoire

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.